



Pénalité pour du temps bénévole effectué en dehors des heures de

Par **lu gird**, le **26/06/2008** à **12:59**

si l'on travail pour un organisme communautaire et que l'organisme n'ayant pas les moyens de payer la location d'espace il nous est offert de faire du bénévolat en dehors des heures travailléesrnce bénévolat nous permet de faire don a l'organisme d'un espace gratuit pour un anrnpouvons nous être pénalisées parce que le bénévolat dont on parle etait de faire de l'entretien ménager et que cela n'entre pas dans nos tache de travailrnpourtant nous etions dans nos temps librernej'aimerais une réponse le plus tot possible